



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
21 janvier 2019  
Français  
Original : anglais

---

## État de l'application de la résolution 2451 (2018) du Conseil de sécurité

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport, qui porte sur la période allant du 12 au 18 janvier 2019, est soumis en application du paragraphe 7 de la résolution 2451 (2018) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci a prié le Secrétaire général de lui faire part chaque semaine des progrès accomplis dans l'application de ladite résolution, y compris de toute violation des engagements pris par les parties, ainsi que l'ont demandé ces dernières, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

#### II. Situation dans la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa

##### A. Surveillance du cessez-le-feu à Hodeïda

2. Pendant la période considérée, les parties ont continué de s'accuser mutuellement de violations du cessez-le-feu. Ces violations présumées ont été signalées le plus souvent sur la ligne de front dans le sud de la province de Hodeïda, le long des routes principales reliant le territoire occupé par les houthis à l'est au territoire tenu par le Gouvernement yéménite sur la côte ouest, et dans les zones contestées de la ville de Hodeïda. La plupart des informations concernant des violations présumées faisaient état d'échanges de tirs directs et indirects.

3. Comme auparavant, la majorité des violations présumées ont été constatées dans le district de Doureïhimi, situé au sud de la ville d'Hodeïda. Doureïhimi fait l'objet de contestations, les deux parties contrôlant chacune des sections du district bordant la ville de Hodeïda. Les districts de Touheïta, de Jah et de Heïs auraient également été le théâtre de plusieurs violations. Dans la ville de Hodeïda, les échanges de tirs se sont intensifiés du 12 au 14 janvier, et l'équipe préparatoire a observé un grand nombre de tirs d'artillerie les soirs du 13 et du 14 janvier. L'origine de ces tirs et les zones visées n'ont pu être immédiatement établies. Le Mécanisme de liaison et de coordination s'est entretenu avec les parties en vue de désamorcer les tensions. Le Président du Comité de coordination du redéploiement a également tenté de résoudre la situation à l'occasion de ses réunions bilatérales avec les délégations des parties auprès du Comité et s'est efforcé de nouveau de bien faire comprendre aux parties



qu'elles avaient l'obligation de contrôler leurs forces et de respecter leurs engagements.

## **B. Redéploiement des forces**

4. Le Président du Comité de coordination du redéploiement a présenté aux parties une proposition de rapprochement concernant la phase I du redéploiement. Il a proposé que les forces soient redéployées sur des distances données à partir des ports et de leurs positions respectives le long de la route reliant Hodeïda à Sanaa, de manière à créer une zone tampon qui permettrait de libérer des installations et des opérations humanitaires. Les 12 et 13 janvier, puis de nouveau les 16 et 17 janvier, il a servi d'intermédiaire entre les parties afin de recueillir leurs avis et d'examiner d'autres propositions concernant la phase I.

5. Parallèlement aux débats sur le redéploiement, les parties se sont engagées par écrit auprès du Président du Comité de coordination du redéploiement à faciliter l'accès aux Red Sea Mills. Ces silos contiennent 51 000 tonnes de denrées alimentaires, soit une quantité suffisante pour nourrir 3,5 millions de personnes pendant un mois. Les Red Sea Mills et d'autres installations humanitaires sont devenus inaccessibles lorsque les hostilités entre le Gouvernement yéménite et les houthistes se sont rapprochées de la ville, il y a plusieurs mois. Dans les prochains jours, le Président du Comité et son équipe proposeront aux parties et aux partenaires humanitaires un plan pour accéder à la zone et récupérer les denrées alimentaires avant que celles-ci ne deviennent impropres à la consommation humaine.

## **C. Renforcement de la présence des Nations Unies**

6. Au 18 janvier, le Bureau de la Coordonnatrice résidente des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement avaient établi une présence à Hodeïda. Huit observateurs du Mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies avaient reçu leurs visas et étaient prêts à être déployés dans les ports une fois que leur hébergement serait confirmé.

7. Le manque d'hébergements à Hodeïda reste un problème, mais l'équipe de pays des Nations Unies collabore avec les autorités locales afin de trouver rapidement d'autres solutions pour loger le personnel des Nations Unies. En outre, un navire pouvant accueillir jusqu'à 100 passagers sera loué pour une période de six mois et servira provisoirement de logement.

## **III. Situation et accès humanitaires**

8. Globalement, aucune amélioration de l'accès humanitaire à Hodeïda ou dans d'autres régions du Yémen n'a été signalée.

9. Le 11 janvier, le Coordonnateur des secours d'urgence a débloqué 32 millions de dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence en vue d'appuyer des services essentiels et de renforcer l'intervention humanitaire vitale au Yémen. Ces fonds permettront au Programme alimentaire mondial d'intensifier ses opérations logistiques à caractère humanitaire, y compris d'augmenter le volume des cargaisons humanitaires acheminées par voie aérienne, de transporter un plus grand nombre de travailleurs humanitaires, de mettre davantage de logements à disposition, notamment à Hodeïda, et de développer les télécommunications d'urgence. Cela facilitera le travail des organismes des Nations Unies ainsi que des organisations non gouvernementales qui participent à l'action humanitaire au Yémen. En décembre

2018, les organisations humanitaires ont réussi à fournir une aide alimentaire à 9,5 millions de personnes, un record. Grâce à l'intensification des interventions, elles espèrent aider 12 millions de personnes par mois en 2019.

10. Pendant la période considérée, des navires de commerce ont continué de décharger leurs marchandises dans les ports de Hodeïda et de Salif. Le port de Ras Issa est quant à lui fermé depuis juin 2017, conformément aux directives du Gouvernement. Le 14 janvier, à la demande du Gouvernement, la coalition a refusé l'entrée au port d'un navire de commerce transportant 23 959 tonnes de combustible, en application du décret n° 75 de 2018. Le navire a été inspecté à Djibouti et, aucun article interdit au titre du paragraphe 14 de la résolution 2216 (2015) n'ayant été trouvé à bord, le Mécanisme de vérification et d'inspection a approuvé son passage le 14 janvier. Le 16 janvier, le Gouvernement a délivré un permis au navire et le Mécanisme attend de recevoir une notification officielle de la coalition à cet effet.

11. Le 14 janvier, à Djibouti, le Mécanisme a inspecté un autre navire de commerce. N'ayant trouvé à bord aucun article interdit au titre du paragraphe 14 de la résolution 2216 (2015), il l'a autorisé à poursuivre sa route le même jour. Le navire fait actuellement cap sur le port de Hodeïda. Au 17 janvier, quatre autres navires attendaient d'être inspectés au port de Djibouti.

12. Pendant la période considérée, le cours du rial yéménite s'est maintenu à 525 rials pour 1 dollar des États-Unis.

#### **IV. Échange de prisonniers**

13. Pendant la période considérée, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen a continué de collaborer avec les parties afin de mener à terme la vérification des listes de détenus et de prisonniers. Les 16 et 17 janvier, les parties, les membres du Bureau de l'Envoyé spécial et des représentants du Comité international de la Croix-Rouge se sont réunis à Amman pour faire le point et discuter de la vérification des informations et des modalités logistiques en vue de faire avancer les procédures d'échange. Dans le cadre de la procédure de vérification des listes, chaque partie a formulé de nouvelles observations et accepté de répondre à celles de l'autre.

14. Les parties ont décidé de constituer un comité qui se réunira dès que possible à Sanaa ou à Seïyoun pour organiser l'échange des dépouilles et restes humains.

#### **V. Situation à Taëz**

15. Les discussions bilatérales avec chaque partie du comité mixte, prévues pour début janvier, n'ont pas encore eu lieu. Le Bureau de l'Envoyé spécial a poursuivi ses échanges avec les parties en vue d'organiser ces discussions, qui seront suivies d'une réunion du comité rassemblant les deux parties, à laquelle l'ONU participera. Il a également collaboré avec des partenaires nationaux et internationaux pour trouver des moyens de renforcer la participation de la société civile à l'application de la Déclaration d'accord sur Taëz.

#### **VI. Observations**

16. Le Gouvernement yéménite et les houthistes continuent d'exprimer leur attachement à l'Accord de Stockholm mais ont du mal à en appliquer certains aspects, notamment le cessez-le-feu. Mon Envoyé spécial et le Président du Comité de

coordination du redéploiement ont œuvré à renforcer la confiance entre les parties, que le conflit prolongé a ébranlée et qui continue de faire défaut. Je demande instamment aux dirigeants des deux parties de prendre des mesures pour surmonter les obstacles et de collaborer de manière constructive avec l'Organisation en vue d'appliquer l'Accord de Stockholm. Nous ne devons pas oublier que c'est à l'occasion de la réunion tenue en Suède que le Gouvernement yéménite et les chefs des houthistes se sont rassemblés pour la première fois en deux ans et demi en vue de promouvoir les intérêts du peuple yéménite. J'exhorte les parties à poursuivre leurs efforts, à mettre de côté leurs desseins militaires, à faciliter les opérations humanitaires vitales qui doivent être menées d'urgence et à s'engager à trouver une solution politique au conflit au Yémen.

17. La semaine dernière, par sa résolution [2452 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda, chargée de faciliter l'application de l'Accord sur la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa. Pour pouvoir s'acquitter de son mandat, la Mission aura besoin de la pleine coopération des parties au conflit. Jusqu'à présent, le Président du Comité de coordination du redéploiement et son équipe préparatoire ont rencontré plusieurs difficultés dans l'exécution de leurs activités. Il est essentiel que les visas et autres autorisations administratives, notamment celles relatives aux logements et au matériel nécessaire, soient délivrés en temps voulu pour que de nouveaux membres du personnel des Nations Unies puissent être déployés. L'accès sans restriction et la liberté de circulation sont également indispensables. Les retards et concessions de dernière minute récurrents qui gênent actuellement les déplacements du Président du Comité de coordination du redéploiement et de son équipe doivent cesser.

18. Je demeure également préoccupé par les conditions de sécurité sur le terrain qui, je le crains, auront de graves répercussions sur nos activités. Comme je l'ai indiqué précédemment, les menaces contre le Comité de coordination du redéploiement et le personnel des Nations Unies à Hodeïda vont croissant. Rien que la semaine dernière, les médias ont véhiculé au sujet du Comité des propos peu constructifs, qui étaient même incendiaires dans certains cas. Je tiens à souligner qu'il incombe aux parties de veiller à la sûreté et à la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies. Les deux parties et leurs sympathisants doivent maintenant se résoudre à appliquer les dispositions de l'Accord de Stockholm en toute bonne foi.

19. Pour conclure, j'exhorte de nouveau le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale à maintenir leur pression sur les deux parties pour qu'elles continuent de collaborer à la mise en œuvre l'Accord de Stockholm. Le maintien d'un cessez-le-feu durable et le redéploiement des forces à partir des ports et de la ville de Hodeïda seront une première étape vers l'amélioration des sombres perspectives humanitaires et la promotion d'un avenir plus pacifique et plus stable au Yémen.